

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 404

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 29

Après l'alinéa 54, insérer l'alinéa suivant :

« XVII *bis*. – À la première phrase de l'article L. 756-4 du même code, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « dernier ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.